

## Note relative à la présentation des comptes administratifs 2022

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivité Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit annexée au compte administratif pour permettre aux citoyens et aux élus de comprendre les enjeux financiers de leurs collectivités et de leurs établissements publics.

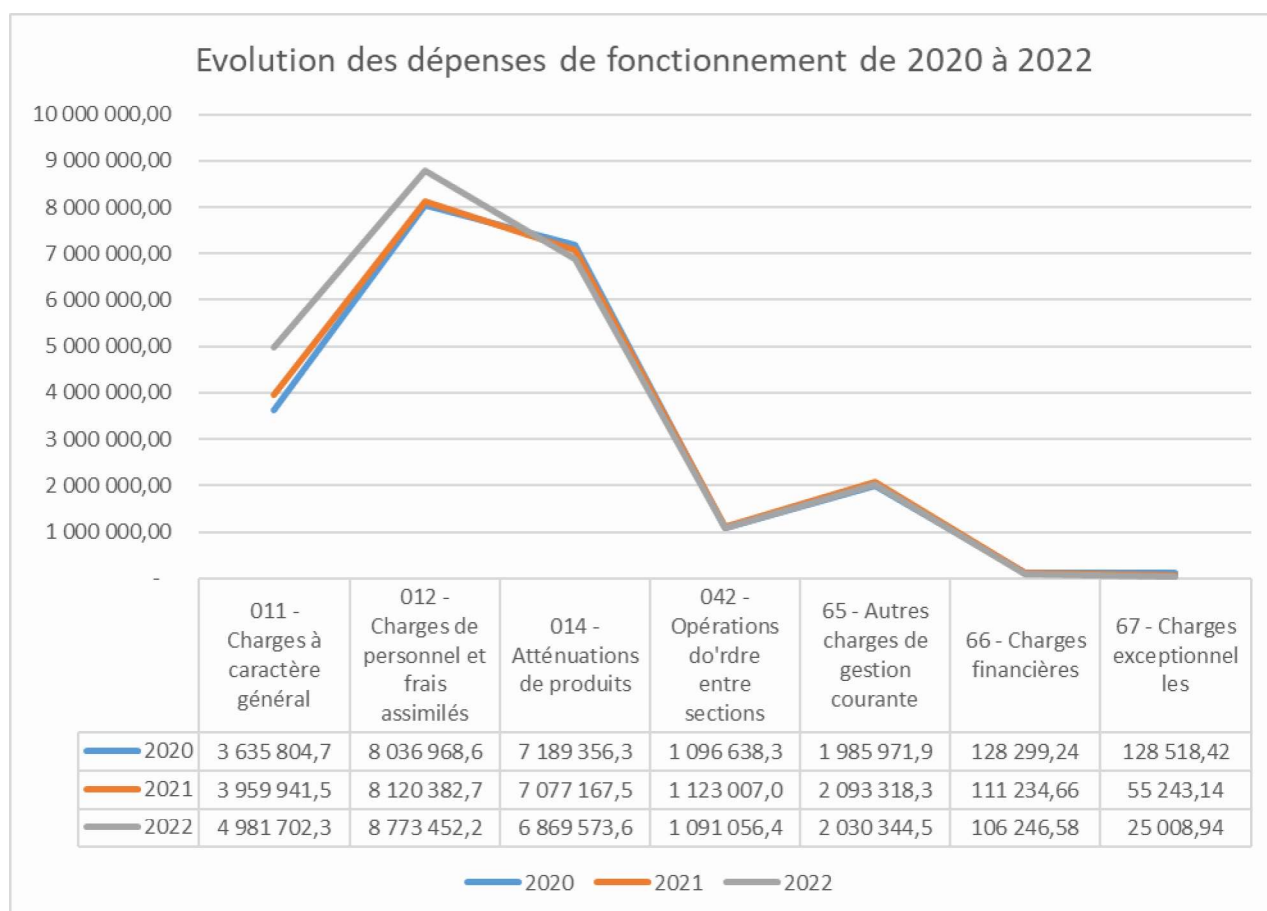
### BUDGET PRINCIPAL

L'année 2022 fait apparaître un résultat d'exercice de 1 346 068.97 €, auquel s'ajoute l'excédent antérieur de 6 128 708.46 €, soit un résultat cumulé de 7 474 777.43 €.

Mais les dépenses d'investissements 2022 ont été plus importantes que les recettes perçues. Ce résultat cumulé est ainsi diminué du besoin de couverture de la section d'investissement à hauteur de 2 264 976.70 € (dont 1 476 760.82 € de restes à réaliser).

Le résultat cumulé net est donc de **5 209 800.73 €**, soit une diminution de l'excédent cumulé de 918 907.73 €.

L'évolution des dépenses de fonctionnement entre les comptes administratifs des années 2020, 2021 et 2022 est la suivante :



Envoyé en préfecture le 05/07/2023

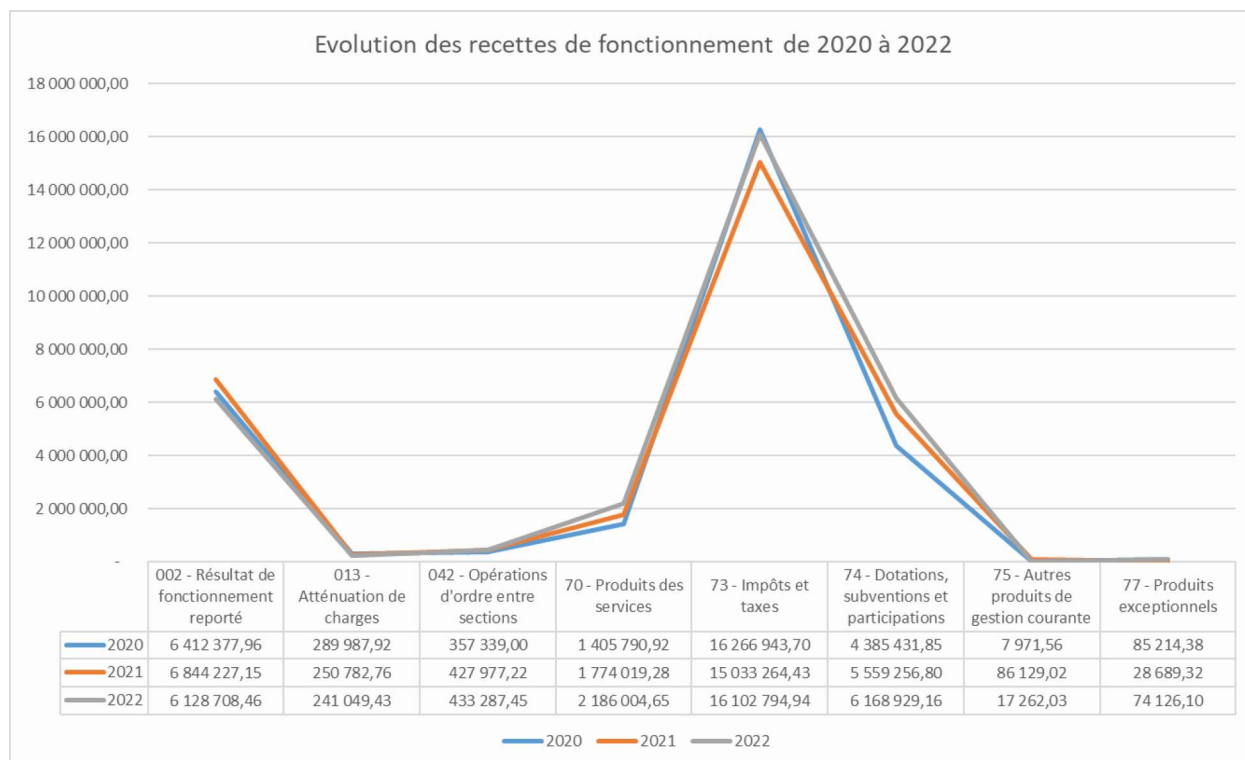
Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le 06/07/2023

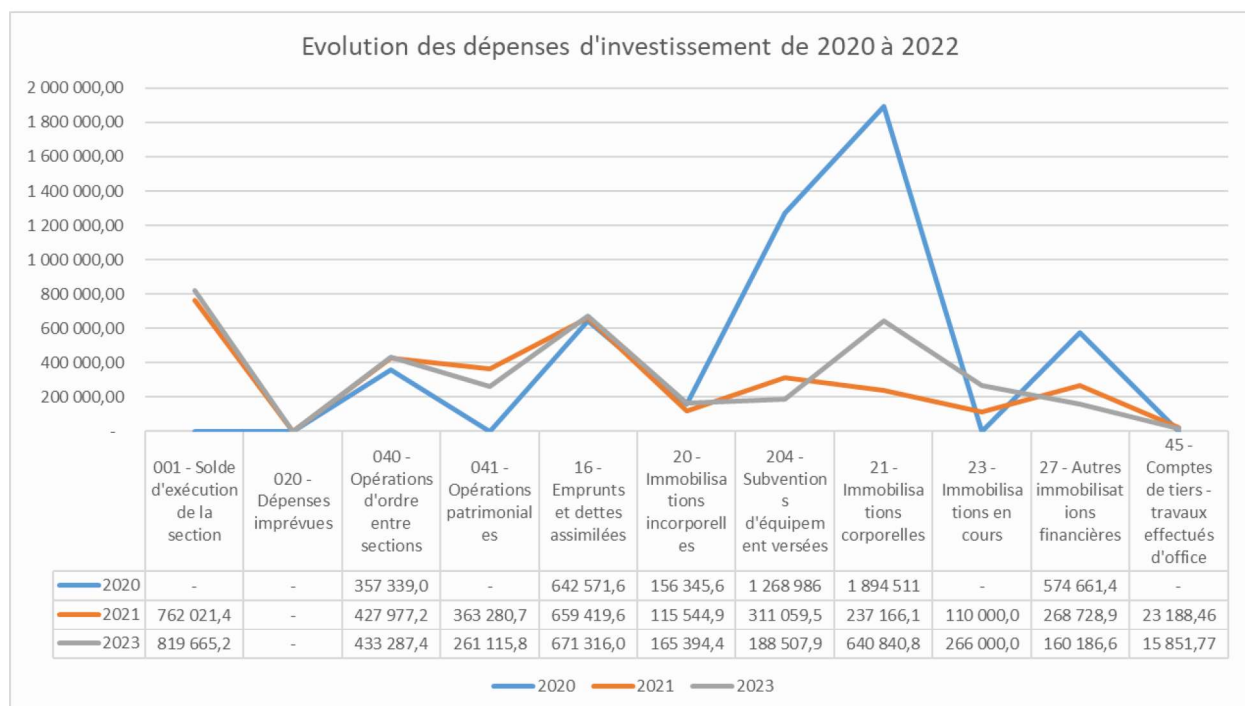
ID : 060-246000921-20230627-CC\_75\_23-DE



L'évolution des recettes de fonctionnement entre les comptes administratifs des années 2020, 2021 et 2022 est la suivante :



L'évolution des dépenses d'investissement entre les comptes administratifs des années 2020, 2021 et 2022 est la suivante :



Envoyé en préfecture le 05/07/2023

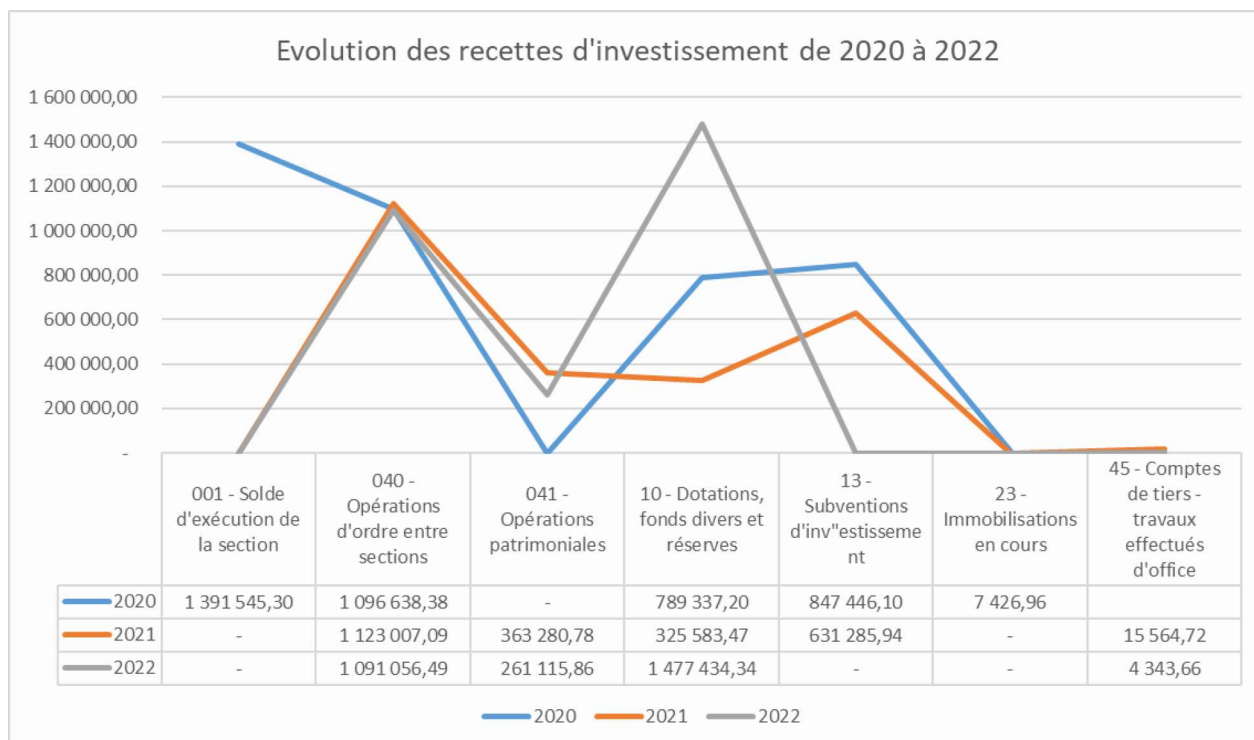
Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le 06/07/2023

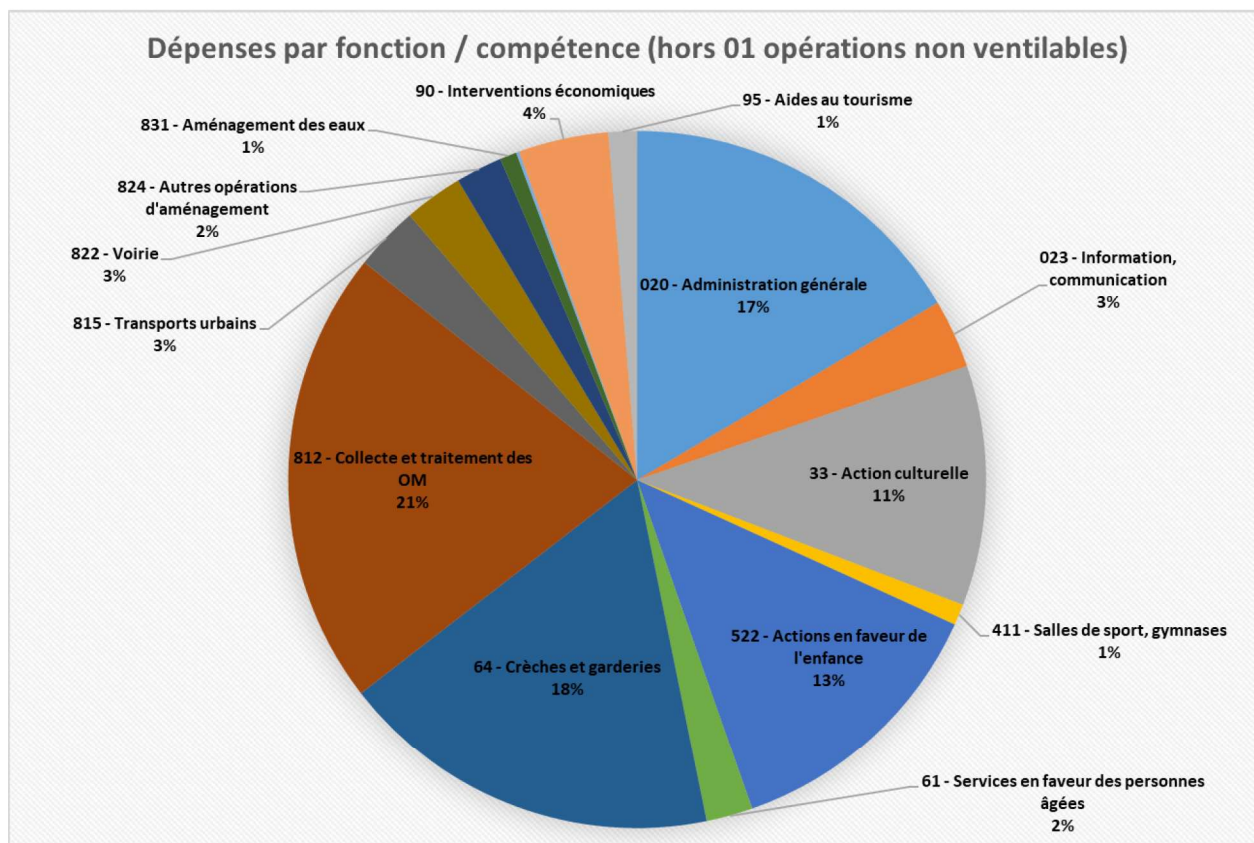
**S<sup>2</sup>LOW**

ID : 060-246000921-20230627-CC\_75\_23-DE

La comparaison des recettes d'investissement entre les comptes administratifs des années 2020, 2021 et 2022 est la suivante :



Les dépenses (fonctionnement et investissement) par fonction / compétence sont représentées par le graphique suivant :



Envoyé en préfecture le 05/07/2023

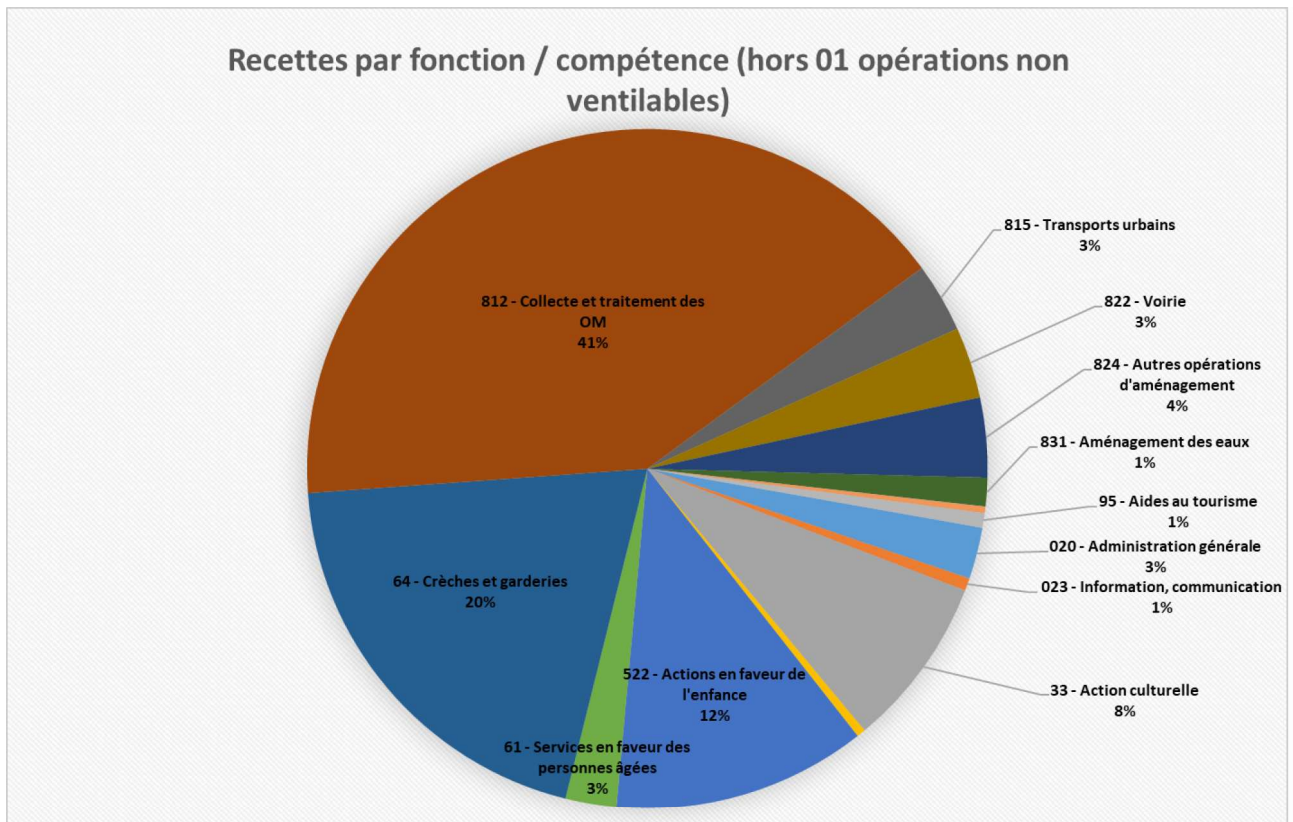
Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le 06/07/2023

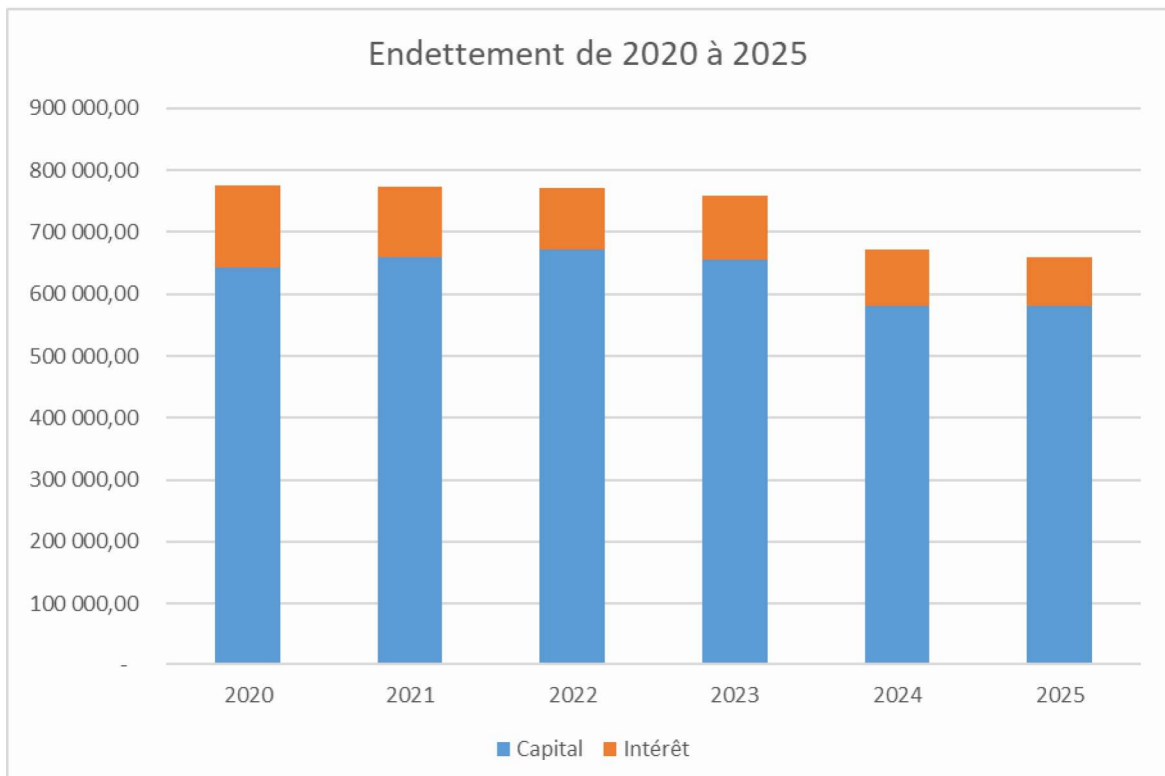
ID : 060-246000921-20230627-CC\_75\_23-DE



Les recettes (fonctionnement et investissement) par fonction / compétence sont représentées par le graphique suivant :



Evolution de l'endettement de 2020 à 2025 :



Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le 06/07/2023

ID : 060-246000921-20230627-CC\_75\_23-DE



Ainsi, le compte administratif 2022 du Budget principal s'établit comme suit :

**Section de fonctionnement**

Dépenses de l'exercice :	23 877 384.79 €
Recettes de l'exercice :	25 223 453.76 €
Excédent reporté :	6 128 708.46 €
Résultat de l'exercice :	1 346 068.97 €

**Section d'investissement**

Dépenses de l'exercice :	2 802 501.00 €
Recettes de l'exercice :	2 833 950.35 €
Reste à réaliser :	- 1 476 760.82 €
Besoin de financement de la section d'investissement : -	788 215.88 €
Résultat cumulé :	5 209 800.73 €

Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le 06/07/2023

ID : 060-246000921-20230627-CC\_75\_23-DE

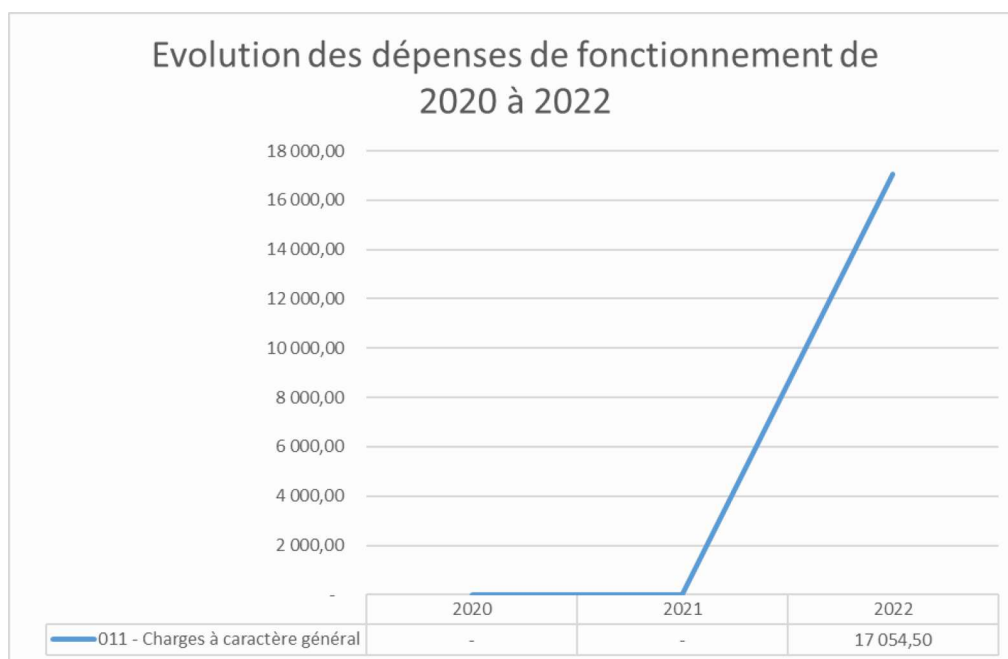


## BUDGET SPANC

L'année 2022 fait apparaître un résultat d'exercice de – 12 806.88 €, auquel s'ajoute l'excédent antérieur de 25 427.32 €, soit un résultat cumulé de **12 620.44 €**.

Le présent budget n'a pas eu de dépenses ou de recettes d'investissement en 2022.

L'évolution des dépenses de fonctionnement entre les comptes administratifs des années 2020, 2021 et 2022 est la suivante :



L'évolution des recettes de fonctionnement entre les comptes administratifs des années 2020, 2021 et 2022 est la suivante :

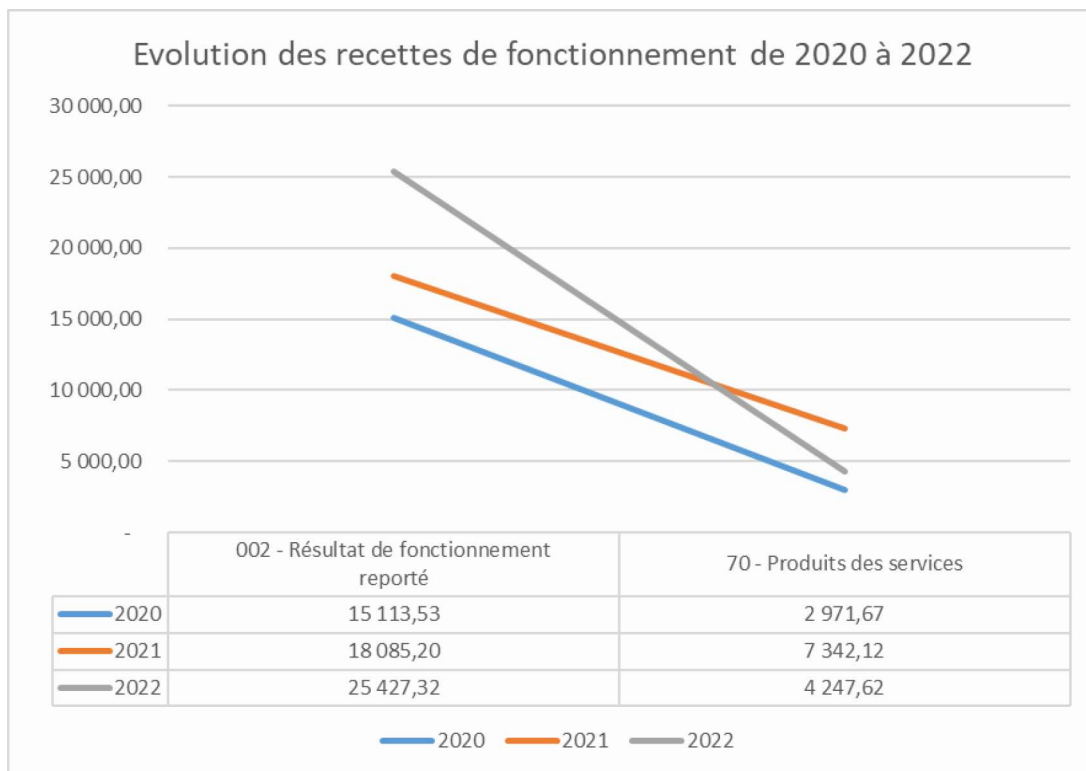
Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le 06/07/2023

ID : 060-246000921-20230627-CC\_75\_23-DE





De plus, aucun emprunt n'a été contracté sur ce budget.

Ainsi, le compte administratif 2022 du Budget SPANC s'établit comme suit :

**Section de fonctionnement**

Dépenses de l'exercice :	17 054.50 €
Recettes de l'exercice :	4 247.62 €
Excédent reporté :	25 427.32 €
Résultat de l'exercice :	- 12 806.88 €

**Section d'investissement**

Dépenses de l'exercice :	0.00 €
Recettes de l'exercice :	0.00 €
Reste à réaliser :	0.00 €
Besoin de financement de la section d'investissement :	0.00 €
Résultat cumulé :	12 620.44 €

Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le 06/07/2023

ID : 060-246000921-20230627-CC\_75\_23-DE



## AUTRES BUDGETS ANNEXES

Les autres budgets annexes correspondent à des zones d'activité économique. Ces zones sont créées afin de procéder à la cession de terrains viabilisés dans le cadre du développement économique. A la suite de la cession de l'ensemble des parcelles, le budget annexe est amené à être supprimé. D'une année à l'autre, l'évolution des dépenses et recettes peut être considérablement variable. De ce fait, il ne serait pas cohérent d'effectuer une présentation sur la même logique que les budgets principal et SPANC.

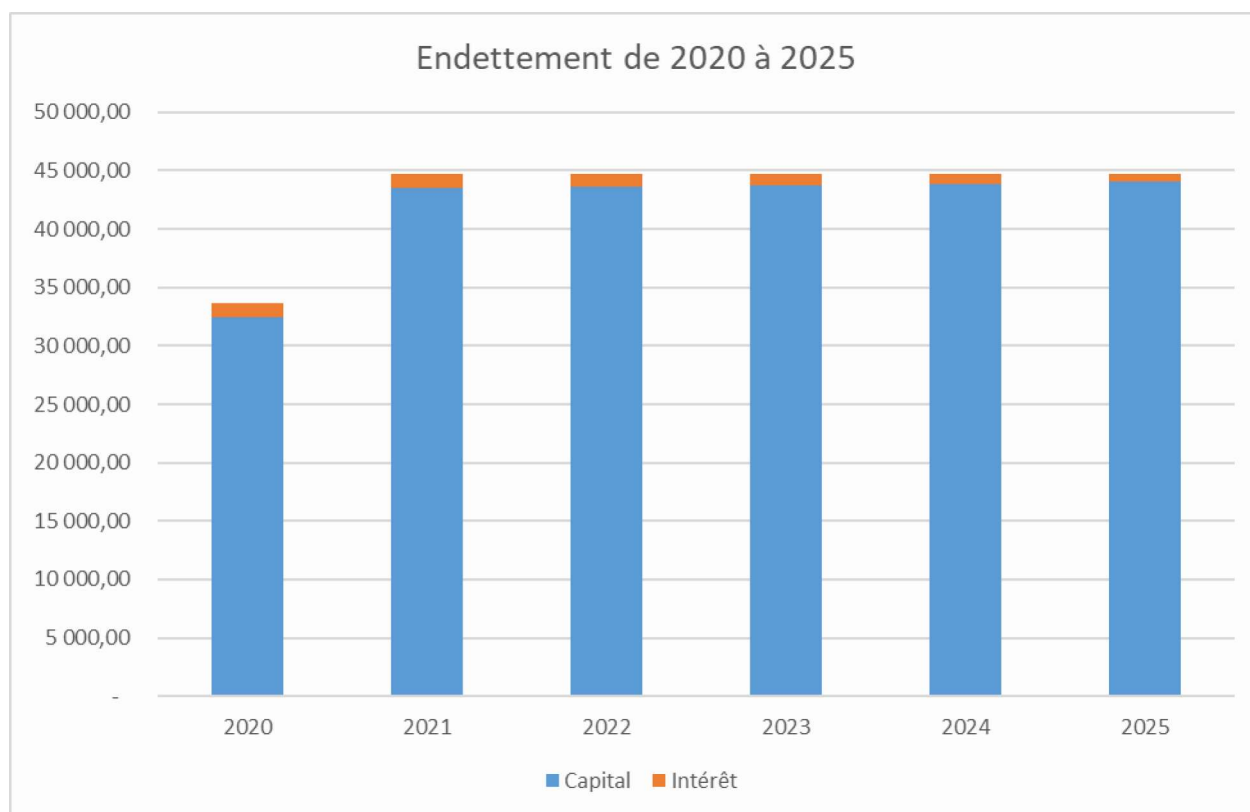
Ainsi, pour le budget annexe ZA MORU-PONTPOINT, les dépenses et recettes sont à équilibre avec un résultat cumulé de 0.00 €.

Pour la ZI Pont-Brenouille, le résultat cumulé s'élève à 1 666.67 €.

Pour la ZAC Nord, le résultat est de 0.00 €. Ce budget n'a fait l'objet d'aucune écritures comptables en 2022.

Enfin, pour la ZAC des Cornouillers, le résultat cumulé est de 0.00 €.

Ce dernier budget fait l'objet d'un emprunt relatif à l'acquisition foncière. L'évolution de l'endettement est le suivant :



Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le 06/07/2023

ID : 060-246000921-20230627-CC\_75\_23-DE

S<sup>2</sup>LO